

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AJACCIO**

Le 25 mars 2024 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2024 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire.

**Etaient présents :** Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Antoine Casanova, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Sébastien Deliperi, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :** Stéphane Vannucci pouvoir à Nicole Ottavy, Jacques Billard pouvoir à Pierre Pugliesi, Annie Sichi pouvoir à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Aurélia Massei pouvoir à Charles Voglimacci, Ginou Battini-Lesueur pouvoir à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne pouvoir à Camille Bernard, Philippe Kervella pouvoir à Annie Costa-Nivaggioli, Laetitia Maroccu pouvoir à David Frau, Antoine Cuttoli pouvoir à Christian Bacci, Laurent Marcangeli pouvoir à Stéphane Sbraggia, Pierre-Laurent Audisio pouvoir à Marine Schinto,

**Etaient absents :** Laetitia Maroccu, Basiliu Moretti, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Basile Paoli, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20240325-2024\_044-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 25 mars 2024**  
**Délibération N° 2024/044**  
**Adoption du budget primitif 2024 Budget principal de la**  
**Ville d'Ajaccio**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Deuxième exercice budgétaire répondant à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 s'élève à la somme de 171 183 322.46 euros se décomposant comme suit :

- Section Fonctionnement : 116 078 549,65 euros
- Section Investissement : 55 104 772,81 euros

À la suite de la décision d'inclure dès le vote, la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, le budget comporte les restes à réaliser d'investissement en dépenses et en recettes. Les données suivantes comprennent l'intégralité des inscriptions (opérations réelles, opérations d'ordre, restes à réaliser et résultat reporté) :

<b>Section Fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>Intitulés</b>		<b>Montants</b>	<b>Intitulés</b>		<b>Montants</b>
Chap. 011	Charges à caractère général	17 800 000,00	Chap. 013	Atténuation de charges	326 990,00
Chap. 012	Charges de personnel	72 670 000,00	Chap. 70	Produit des services, domaine, ventes	9 011 460,00
Chap. 014	Atténuations de produits	750 000,00	Chap. 73	Impôt et taxe	19 597 599,00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	11 232 739,00	Chap. 731	Fiscalité locale	54 248 774,07
			Chap. 74	Dotations et participations	25 040 655,00
			Chap. 75	Autres produits de gestion courante	2 735 372,00
<b>Dépenses de gestion courante</b>		<b>102 452 739,00</b>	<b>Recettes de gestion courante</b>		<b>110 960 850,07</b>
Chap. 66	Charges financières	2 340 500,00	Chap. 76	Produits financiers	360 051,00
Chap. 67	Charges spécifiques	700 000,00	Chap. 78	Reprises amortissements et dépréciations	41 420,00
Chap. 68	Dotations aux provisions	31 316,00			
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>105 524 555,00</b>	<b>Total recettes réelles</b>		<b>111 362 321,07</b>
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	5 606 410,95	Chap. 002	Résultat de fonctionnement anticipé	4 548 878,58

Chap. 042	Opération d'ordre entre section	4 947 583,70	Chap. 042	Opération d'ordre entre section	167 350,00
<b>Total dépenses</b>		<b>116 078 549,65</b>	<b>Total recettes</b>		<b>116 078 549,65</b>
<b>Section Investissement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>Intitulés</b>		<b>Montants</b>	<b>Intitulés</b>		<b>Montants</b>
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	1 854 318,38	Chap. 13	Sub. d'investissement	19 537 821,45
Chap. 204	Sub. d'équipement versées	3 737 200,00	Chap. 16	Emprunts et dettes	11 113 220,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	10 082 502,41	Chap. 20	Immobilisations incorporelles	6 432 830,00
Chap. 23	Immobilisations en cours	21 343 314,46	Chap. 23	Immobilisations en cours	41 190,00
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>37 017 335,25</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>		<b>37 125 061,45</b>
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 605 190,03
Chap. 13	Sub. d'investissement	167 350,00	Chap. 27	Autres immobilisations financières	110 000,00
Chap. 16	Emprunts et dettes	10 365 850,00	Chap. 024	Produit des cessions d'immobilisation	500 000,00
Chap. 27	Autres immobilisations financières	1 439 394,00			
<b>Total dépenses financières</b>		<b>12 022 594,00</b>	<b>Total recettes financières</b>		<b>4 215 190,03</b>
Chap. 45	Opérations pour comptes de tiers	3 207 476,75	Chap. 45	Opérations pour comptes de tiers	3 210 526,68
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>52 247 406,00</b>	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>44 550 778,16</b>
Chap. 040	Opérations ordre entre section	167 350,00	Chap. 040	Opérations ordre entre section	4 947 583,70
Chap. 001	Solde exécution reporté anticipé	2 690 016,81	Chap. 021	Virement à la section de fonctionnement	5 606 410,95
<b>Total dépenses</b>		<b>55 104 772,81</b>	<b>Total recettes</b>		<b>55 104 772,81</b>

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 et d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Oui l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué**  
**et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 25 mars 2024 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de l'Anru ;  
Vu la délibération 2021/349 du 20 décembre 2021 concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;  
Vu la délibération 2023/002 du 1<sup>er</sup> février 2023 concernant l'adoption du règlement budgétaire et financier ;  
Vu la délibération 2024/001 du 26 janvier 2024 concernant le débat d'orientation budgétaire 2024 ;  
Vu le projet de délibération portant sur la reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2023 à intégrer au budget primitif 2024 du budget principal ;  
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances ;  
Considérant que le projet de budget primitif 2024 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

**APPROUVE**

Le budget primitif 2024 du budget principal de la commune d'Ajaccio.

**AUTORISE**

le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**VOTE**

**Par 38 voix Pour, 3 voix Contre.**

**Vote(s) contre : Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

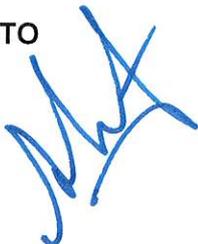
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**Secrétaire de séance**

**Marine SCHINTO**



2024/044

Page 4 sur 4



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Stéphane SBRAGGIA**

